



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°44

Publié le 12 avril 2021



**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL.....**

Pôle d'Appui Territorial – Mission Contentieux des Politiques Publiques.....

- Arrêté préfectoral n° 2021-10-20 en date du 12 avril 2021 accordant délégation de signature à M. Stéphane VERBEKE, Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.....
- Arrêté préfectoral n° 2021-10-24 en date du 12 avril 2021 accordant délégation de signature à M. Johann KNOP, Directeur des Sécurités ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.....
- Arrêté préfectoral n° 2021-10-25 en date du 12 avril 2021 accordant délégation de signature à Mme Dominique CONSILLE, Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.....

Mission de la coordination des contentieux
des politiques publiques

Arras, le **12 AVR. 2021**

N°2021-10-20

Arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Stéphane VERBEKE,
directeur de la citoyenneté et de la légalité ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-10-149 portant nouvelle organisation des services administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-10-29 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane VERBEKE ,directeur des collectivités locales ;

Vu la note préfectorale du 1^{er} décembre 2017, portant affectation des personnels à la direction de la citoyenneté et de la légalité ;

Vu la note préfectorale du 18 juillet 2019, portant affectation des personnels à la direction de la citoyenneté et de la légalité ;

Vu la note préfectorale du 02 mars 2021, portant affectation des personnels à la direction de la citoyenneté et de la légalité ;

SUR proposition du secrétaire général;

Arrête

Article 1^{er} Délégation est donnée à M. Stéphane VERBEKE, conseiller d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la citoyenneté et de la légalité, à l'effet de signer :

1°) en ce qui concerne l'ensemble des bureaux

- a) les procès verbaux, les comptes rendus et relevés de conclusions des réunions qu'il préside ;
- b) les correspondances courantes relevant de la direction et les attestations de non recours dans le cadre de l'exercice du contrôle administratif des actes des collectivités locales ;
- c) les circulaires préfectorales de diffusion d'une instruction ministérielle ;
- d) les propositions aux sous-préfets d'arrondissement de recours gracieux, de lettres d'observations concernant l'exercice du contrôle administratif centralisé des collectivités locales et de leurs établissements publics ;
- e) les demandes de pièces complémentaires.

2°) en ce qui concerne le bureau des dotations de l'État et du contrôle budgétaire

a) tous actes et documents relatifs à la gestion des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, à leurs groupements et au département :

- le règlement des budgets des EPLE conjointement avec la collectivité de rattachement et l'autorité académique (art. L421-11 e du code de l'éducation) ;
- les mandats, ordres de paiement et ordres de reversement relatifs aux dotations et compensations aux collectivités locales :

- ✓ dotation de compensation des départements COL0902000
- ✓ dotation de compensation des groupements COL0903000
- ✓ dotation de fonctionnement minimale des départements COL0904000
- ✓ dotation forfaitaire des communes COL0905000
- ✓ dotation forfaitaire des départements COL0906000
- ✓ dotation nationale de péréquation (communes) COL0909000
- ✓ dotation de péréquation urbaine des départements COL0911000
- ✓ dotation de solidarité rurale (communes) COL0912000
- ✓ dotation de solidarité urbaine (communes) COL0913000
- ✓ dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats d'agglomérations nouvelles COL0914000
- ✓ dotation d'intercommunalité des communautés urbaines et des métropoles COL0915000
- ✓ dotation globale de fonctionnement (permanents syndicaux) COL0916000
- ✓ dotation globale de fonctionnement COL1001000
- ✓ dotation départementale d'équipement des collèges COL1401000
- ✓ dotation particulière élu local COL1601000
- ✓ dotation globale de construction et d'équipement scolaire COL1801000
- ✓ dotation spéciale pour le logement des instituteurs COL1901000

- ✓ dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle COL4801000
 - ✓ dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle COL5701000
 - ✓ dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale COL5901000
 - ✓ fonds de mobilisation départementale pour l'insertion - Première part - Compléments de RMI COL2301000
 - ✓ fonds de mobilisation départementale pour l'insertion - Deuxième part - Concours aux projets au titre de l'aide au retour d'activités des allocataires du RMI COL2401000
 - ✓ fonds de mobilisation départementale pour l'insertion - Troisième part - Insertion COL2501000
 - ✓ fonds de compensation de la fiscalité transférée COL3101000
 - ✓ fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes COL3701000
 - ✓ fonds relatif à la suppression des contingents communaux d'aide sociale COL4001000
 - ✓ fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements COL5501000
 - ✓ fonds national de garantie individuelle des ressources communales, intercommunales et départementales COL5601000
 - ✓ fonds de solidarité en faveur des départements COL4101000
 - ✓ fonds exceptionnel aux départements COL4101000
 - ✓ fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales COL6301000
 - ✓ fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises des départements COL6501000
 - ✓ fonds de compensation de la TVA - communes COL8001000
 - ✓ fonds de compensation de la TVA - départements COL8101000
 - ✓ fonds de compensation de la TVA - communautés de communes et communautés d'agglomération COL8301000
 - ✓ fonds de compensation de la TVA - communautés urbaines, syndicats d'agglomération nouvelle et métropoles COL8401000
 - ✓ fonds de compensation de la TVA - syndicats de communes et syndicats mixtes COL8501000
 - ✓ fonds de compensation de la TVA - autres bénéficiaires COL8601000
 - ✓ compensation des pertes de contribution économique territoriale, de redevances des mines et de pertes de bases de TP aux communes et EPCI COL0401000
 - ✓ compensation des pertes de contribution économique territoriale et de redevances des mines des départements COL6701000
 - ✓ compensation des pertes de base de cotisation foncière des entreprises COL6901000
 - ✓ prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale COL0301000
- tous actes et documents relatifs à la gestion des concours financiers aux communes, à leurs groupements ainsi qu'au département :

- ✓ Remboursement par l'Etat des indemnités dues aux régisseurs de police municipale
- ✓ Dotation forfaitaire - Titres sécurisés
- ✓ Dotation d'équipement des territoires ruraux
- ✓ Dotation de soutien à l'investissement local
- ✓ **Dotation de soutien à l'investissement local rénovation énergétique**
- ✓ **Dotation de soutien à l'investissement local part exceptionnelle (plan de relance)**
- ✓ Dotation de soutien à l'investissement des départements
- ✓ **Dotation de soutien à l'investissement des départements rénovation énergétique**
- ✓ Dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques
- ✓ Concours pour le financement des services communaux d'hygiène et de santé
- ✓ Concours pour le financement de l'élaboration des documents d'urbanisme
- ✓ Dotation générale de décentralisation de droit commun
- ✓ Aides aux communes minières
- ✓ Aides aux communes en difficultés financières
- ✓ Réparations des dégâts causés par les calamités publiques
- ✓ Subventions pour travaux divers d'intérêt local
- ✓ Aides aux communes concernées par les restructurations Défense
- ✓ Systèmes d'information et de communication
- ✓ Direction générale des collectivités locales : soutien
- ✓ Organismes nationaux relatifs aux collectivités territoriales
- ✓ Comité des finances locales
- ✓ Concours aux ports maritimes
- ✓ Concours aux aérodromes
- ✓ Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

b) les pièces comptables pour engagement et mandatement des concours financiers mentionnés ci-dessus.

3°) en ce qui concerne le bureau des élections et des associations

- récépissés des déclarations de candidatures à toutes élections
- tous documents électoraux imputés sur les lignes budgétaires se rapportant aux élections politiques, professionnelles et sociales
- tous documents relatifs aux cartes d'identité des élus et à l'honorariat des élus, à l'exception des décisions
- correspondances, récépissés de déclaration, de constitution, de modification ou de dissolution d'associations régies par la loi de 1901 et l'ordonnance du 1er juillet 2004
- décisions, notifications, correspondances, récépissés, les visas des pièces annexes, actes et tous documents concernant les budgets, comptes administratifs et délibérations de toute nature des associations syndicales autorisées
- tous documents relatifs à l'agrément et à l'habilitation environnement des associations régies par la loi du 1er juillet 1901, à l'exception des décisions

- tous documents relatifs aux agréments assistance, bienfaisance, recherche scientifique ou médicale des associations régies par la loi du 1er juillet 1901, à l'exception des décisions
- correspondances, récépissés de déclaration de constitution, de modification ou de dissolution des associations syndicales libres
- correspondances, récépissés de déclaration de constitution, de modification ou de dissolution des fonds de dotation
- tous documents relatifs aux congrégations, fondations d'utilité publique, associations d'utilité publique, à l'exception des décisions
- tous documents relatifs aux dons et legs et aux appels à la générosité publique, à l'exception des décisions
- tous documents relatifs aux modalités de désignation des jurés d'assises

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Annick MENUGE, attachée d'administration, chargée de mission pour l'arrondissement d'Arras, à l'effet de signer :

- les procès verbaux, les comptes rendus et relevés de conclusions des réunions qu'elle préside ;
- les correspondances courantes relevant de la mission et concernant l'arrondissement d'Arras.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Jean-Michel PEROT, attaché principal d'administration, chef du bureau des dotations de l'État et du contrôle budgétaire à l'effet de signer :

- les procès verbaux, les comptes rendus et relevés de conclusions des réunions qu'il préside ;
- les correspondances courantes relevant du bureau des finances locales et notamment les attestations de non recours dans le cadre de l'exercice du contrôle administratif des actes des collectivités locales ;
- les circulaires préfectorales de diffusion d'une instruction ministérielle ;
- les propositions aux sous-préfets d'arrondissement de lettres d'observations concernant l'exercice du contrôle administratif centralisé des collectivités locales et leurs établissements publics dans le domaine des finances locales ;
- le règlement des budgets des EPLE conjointement avec la collectivité de rattachement et l'autorité académique (art. L421-11 e du code de l'éducation) ;
- les mandats, ordres de paiement et ordres de reversement relatifs aux dotations et compensations aux collectivités locales :
 - ✓ dotation de compensation des départements COL0902000
 - ✓ dotation de compensation des groupements COL0903000
 - ✓ dotation de fonctionnement minimale des départements COL0904000
 - ✓ dotation forfaitaire des communes COL0905000
 - ✓ dotation forfaitaire des départements COL0906000
 - ✓ dotation nationale de péréquation (communes) COL0909000
 - ✓ dotation de péréquation urbaine des départements COL0911000
 - ✓ dotation de solidarité rurale (communes) COL0912000
 - ✓ dotation de solidarité urbaine (communes) COL0913000
 - ✓ dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats d'agglomérations nouvelles COL0914000

- ✓ dotation d'intercommunalité des communautés urbaines et des métropoles COL0915000
- ✓ dotation globale de fonctionnement (permanents syndicaux) COL0916000
- ✓ dotation globale de fonctionnement COL1001000
- ✓ dotation départementale d'équipement des collèges COL1401000
- ✓ dotation particulière élu local COL1601000
- ✓ dotation globale de construction et d'équipement scolaire COL1801000
- ✓ dotation spéciale pour le logement des instituteurs COL1901000
- ✓ dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle COL4801000
- ✓ dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle COL5701000
- ✓ dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale COL5901000
- ✓ fonds de mobilisation départementale pour l'insertion - Première part - Compléments de RMI COL2301000
- ✓ fonds de mobilisation départementale pour l'insertion - Deuxième part - Concours aux projets au titre de l'aide au retour d'activités des allocataires du RMI COL2401000
- ✓ fonds de mobilisation départementale pour l'insertion - Troisième part - Insertion COL2501000
- ✓ fonds de compensation de la fiscalité transférée COL3101000
- ✓ fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes COL3701000
- ✓ fonds relatif à la suppression des contingents communaux d'aide sociale COL4001000
- ✓ fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements COL5501000
- ✓ fonds national de garantie individuelle des ressources communales, intercommunales et départementales COL5601000
- ✓ fonds de solidarité en faveur des départements COL4101000
- ✓ fonds exceptionnel aux départements COL4101000
- ✓ fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales COL6301000
- ✓ fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises des départements COL6501000
- ✓ fonds de compensation de la TVA - communes COL8001000
- ✓ fonds de compensation de la TVA - départements COL8101000
- ✓ fonds de compensation de la TVA - communautés de communes et communautés d'agglomération COL8301000
- ✓ fonds de compensation de la TVA - communautés urbaines, syndicats d'agglomération nouvelle et métropoles COL8401000
- ✓ fonds de compensation de la TVA - syndicats de communes et syndicats mixtes COL8501000
- ✓ fonds de compensation de la TVA - autres bénéficiaires COL8601000
- ✓ compensation des pertes de contribution économique territoriale, de redevances des mines et de pertes de bases de TP aux communes et EPCI COL0401000

- ✓ compensation des pertes de contribution économique territoriale et de redevances des mines des départements COL6701000
 - ✓ compensation des pertes de base de cotisation foncière des entreprises COL6901000
 - ✓ prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale COL0301000
- tous actes et documents relatifs à la gestion des concours financiers aux communes, à leurs groupements ainsi qu'au département :
- ✓ Remboursement par l'Etat des indemnités dues aux régisseurs de police municipale
 - ✓ Dotation forfaitaire - Titres sécurisés
 - ✓ Dotation d'équipement des territoires ruraux
 - ✓ Dotation de soutien à l'investissement local
 - ✓ **Dotation de soutien à l'investissement local rénovation énergétique**
 - ✓ **Dotation de soutien à l'investissement local part exceptionnelle (plan de relance)**
 - ✓ Dotation de soutien à l'investissement des départements
 - ✓ **Dotation de soutien à l'investissement des départements rénovation énergétique**
 - ✓ Dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques
 - ✓ Concours pour le financement des services communaux d'hygiène et de santé
 - ✓ Concours pour le financement de l'élaboration des documents d'urbanisme
 - ✓ Dotation générale de décentralisation de droit commun
 - ✓ Aides aux communes minières
 - ✓ Aides aux communes en difficultés financières
 - ✓ Réparations des dégâts causés par les calamités publiques
 - ✓ Subventions pour travaux divers d'intérêt local
 - ✓ Aides aux communes concernées par les restructurations Défense
 - ✓ Systèmes d'information et de communication
 - ✓ Direction générale des collectivités locales : soutien
 - ✓ Organismes nationaux relatifs aux collectivités territoriales
 - ✓ Comité des finances locales
 - ✓ Concours aux ports maritimes
 - ✓ Concours aux aérodromes
 - ✓ Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières
- les demandes de pièces complémentaires dans les domaines relevant de sa compétence :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel PEROT la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté est exercée par Mme Julie LADOUX, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau des dotations de l'État et du contrôle budgétaire.

Article 4 : Délégation est donnée à Mme Anne-Marie DEGARDIN, secrétaire administrative de classe normale, à l'effet de valider dans CHORUS FORMULAIRE, conformément à la programmation annuelle, les expressions de besoins pour les concours financiers aux communes et groupements de communes imputés sur le centre financier 0119-C001-DP62 au titre des domaines fonctionnels et saisir dans CHORUS FORMULAIRE, la certification du service fait :

0119-01-06 Dotation d'équipement des territoires ruraux

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer, pour les mêmes opérations :

- les certificats pour paiement
- les demandes de pièces complémentaires
- les courriers de notification aux collectivités locales.

Article 5 : Délégation est donnée à Mme Anita RICORDEAU secrétaire administrative de classe normale, à l'effet de valider dans CHORUS FORMULAIRE, les expressions de besoins pour les concours financiers aux communes et groupements de communes imputés :

- sur le centre financier 0119-C001-DP62 au titre des domaines fonctionnels

0119-01-03 Remboursement par l'Etat des indemnités dues aux régisseurs de police municipale

0119-01-04 Titres sécurisés

- sur le centre financier 0119-C001-DR59 au titre des domaines fonctionnels

0119-01-07, 08 et 09 Dotation de soutien à l'investissement local

pour les concours financiers aux départements imputés sur le centre financier 0119-C001-DR59 au titre du domaine fonctionnel :

0119-03-01 Dotation de soutien à l'investissement des départements

pour les concours spécifiques aux collectivités locales imputés sur les centres financiers 0122-C001-DP62 et 0122-C002-DP62 au titre des domaines fonctionnels :

0122-01-09 Réparations des dégâts causés par les calamités publiques

0122-01-20 Subventions pour travaux divers d'intérêt local

la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière, imputés sur le centre financier 0754-C001-DP62 au titre du domaine fonctionnel :

0754-01 Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

Délégation lui est également donnée à l'effet de saisir dans CHORUS FORMULAIRE, la certification du service fait pour les opérations en question.

Article 6 : Délégation est donnée à Mme Elisabeth PRUVOST secrétaire administrative de classe normale, à l'effet de valider dans CHORUS FORMULAIRE, les expressions de besoins pour les concours financiers aux communes et groupements de communes imputés sur le centre financier 0119-C001-DP62 au titre du domaine fonctionnel :

0119-01-04 Dotation forfaitaire - Titres sécurisés

0119-02-01 Concours pour le financement des services communaux d'hygiène et de santé
0119-02-08 Concours pour le financement de l'élaboration des documents d'urbanisme
0119-06-04 Concours aux aérodromes

pour les concours financiers aux départements imputés sur le centre financier 0119-C001-DP62 au titre des domaines fonctionnels :

0119-03-03 Dotation de soutien à l'investissement des départements
0119-04-01 Dotation générale de décentralisation de droit commun
0119-06-02 DGD Ports

et pour les concours spécifiques aux collectivités locales imputés sur le centre financier 0122-C001-DP62 au titre des domaines fonctionnels :

0122-01-03 Aides aux communes en difficultés financières
0122-01-21 Aides aux communes concernées par les restructurations Défense
0122-01-10 Fonds d'urgence aux collectivités territoriales

Délégation lui est également donnée à l'effet de saisir dans CHORUS FORMULAIRE la certification du service fait pour les opérations en question.

Article 7 : Délégation est également donnée à M. Jean-Michel PEROT et à Mme Julie LADOUX à l'effet de signer l'ensemble des actes repris dans les articles 4 à 7 précités.

Article 8 : Délégation est donnée à Mme Krystel PODEVIN, attachée principale d'administration, cheffe du pôle d'expertise et de contrôle juridiques, à l'effet de signer :

- les procès verbaux, les comptes rendus et relevés de conclusions des réunions qu'elle préside ;
- les correspondances courantes relevant du pôle et notamment les attestations de non recours dans le cadre de l'exercice du contrôle administratif des actes des collectivités locales ;
- les circulaires préfectorales de diffusion d'une instruction ministérielle ;
- les propositions aux sous-préfets d'arrondissement de lettres d'observations concernant l'exercice du contrôle administratif centralisé des collectivités locales et de leurs établissements publics dans le domaine de la commande publique, de la fonction publique territoriale.
- les demandes de pièces complémentaires dans les domaines relevant de sa compétence .

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Krystel PODEVIN, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté est exercée par Mme Béatrice GRADISNIK, attachée d'administration, adjointe à la cheffe de pôle et responsable de la mission « commande publique et fonction publique territoriale ».

Article 9 - Délégation est donnée à Mme Sandrine WIART, attachée principale d'administration, cheffe du bureau des institutions locales et de l'intercommunalité, à l'effet de signer :

- les procès verbaux, les comptes rendus et relevés de conclusions des réunions qu'elle préside
- les correspondances courantes relevant du bureau du fonctionnement des institutions et de l'intercommunalité et notamment les attestations de non recours dans le cadre de l'exercice du contrôle administratif des actes des collectivités locales
- les circulaires préfectorales de diffusion d'une instruction ministérielle

- les propositions aux sous-préfets d'arrondissement de lettres d'observations concernant l'exercice du contrôle administratif centralisé des collectivités locales et de leurs établissements publics dans le domaine du fonctionnement des institutions et de l'intercommunalité.
- les demandes de pièces complémentaires dans les domaines relevant de sa compétence .

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine WIART, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté est exercée par Mme Brigitte BUSSY, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du bureau des institutions locales et de l'intercommunalité.

Article 10 : Délégation est donnée à M. Christophe PUCHOIS, attaché **principal** d'administration, chef du bureau des élections et des associations, à l'effet de signer les :

- récépissés des déclarations de candidatures à toutes élections
- tous documents électoraux imputés sur les lignes budgétaires se rapportant aux élections politiques, professionnelles et sociales
- tous documents relatifs aux cartes d'identité des élus et à l'honorariat des élus, à l'exception des décisions
- correspondances, récépissés de déclaration, de constitution, de modification ou de dissolution d'associations régies par la loi de 1901 et l'ordonnance du 1er juillet 2004
- décisions, notifications, correspondances, récépissés, les visas des pièces annexes, actes et tous documents concernant les budgets, comptes administratifs et délibérations de toute nature des associations syndicales autorisées
- tous documents relatifs à l'agrément et à l'habilitation environnement des associations régies par la loi du 1er juillet 1901, à l'exception des décisions.
- tous documents relatifs aux agréments assistance, bienfaisance, recherche scientifique ou médicale des associations régies par la loi du 1er juillet 1901, à l'exception des décisions
- correspondances, récépissés de déclaration de constitution, de modification ou de dissolution des associations syndicales libres
- correspondances, récépissés de déclaration de constitution, de modification ou de dissolution des fonds de dotation
- tous documents relatifs aux congrégations, fondations d'utilité publique, associations d'utilité publique, à l'exception des décisions
- tous documents relatifs aux dons et legs et aux appels à la générosité publique, à l'exception des décisions
- tous documents relatifs aux modalités de désignation des jurés d'assises

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PUCHOIS, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté est exercée par M. Michel EVRARD, secrétaire administratif de classe supérieure

Article 11 : Délégation de signature est donnée à M. Michel EVRARD à l'effet de signer toutes correspondances courantes relevant de la compétence de la section élections et associations.

Article 12 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane VERBEKE, directeur de la citoyenneté et de la légalité, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté est exercée par Mme Sandrine WIART, cheffe du bureau des institutions locales et de l'intercommunalité.

Article 13 : Les dispositions de l'arrêté n° 2020-10-29, sont abrogées.

Article 14: Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Le préfet.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'F' followed by a horizontal stroke.

Louis LE FRANC



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Pôle d'Appui Territorial
Mission Contentieux des Politiques Publiques

N2021-10-24

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ACCORDANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. JOHANN KNOP,
DIRECTEUR DES SÉCURITÉS, AINSI QU' AUX PERSONNES PLACÉES SOUS SON AUTORITÉ**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 19 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-10-149 portant organisation des services administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu la note de service préfectorale du 30 mars 2021 portant affectation de M Johann KNOP comme directeur des sécurités ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1er : Délégation est donnée à M. Johann KNOP adjoint au directeur de cabinet, directeur des sécurités, à l'effet de signer tous actes, décisions, arrêtés et correspondances relevant des domaines suivants :

1) Pour les politiques de sécurité et de prévention :

- la prévention de la délinquance,
- la prévention de la radicalisation,
- la sécurité routière,

2) Pour la réglementation de sécurité

- les polices administratives,
- la réglementation des armes à feu,
- les établissements recevant du public et les grands rassemblements,

3) pour le service interministériel de la défense et de protection civiles

- la planification des opérations de secours et d'intervention,
- les dossiers relevant de la sécurité et de la défense,
- les interventions des équipes de déminages,
- la veille, l'alerte, les exercices et la gestion des crises

ainsi que;

- les prescriptions d'escorte et/ou de garde des détenus hospitalisés par les services de police ou de gendarmerie,
- les dérogations aux délais légaux de communicabilité des archives publiques du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales,
- les attestations de dépôt d'actes des huissiers de justice,
- les demandes de mise à disposition des forces mobiles,
- la présidence des jurys notamment dans le cadre du recrutement des adjoints de sécurité,
- la présidence des commissions et visites de sécurité et d'accessibilité,
- toutes correspondances courantes relevant des services du cabinet,
- Les récépissés de dépôt des demandes d'autorisation d'organiser une manifestation aérienne,
- tous documents relatifs à la réglementation aéronautique,
- les attestations de délivrance d'un permis de chasser,
- les arrêtés autorisant l'organisation de bourses aux armes dans le cadre d'une vente au déballage,
- les déclarations de ball-traps,
- les agréments des gardes particuliers, gardes chasse et gardes pêche,
- les agréments reconnaissant l'aptitude technique des gardes particuliers, gardes chasse et gardes pêche,
- les abrogations des agréments de gardes particuliers, gardes chasse et gardes pêche.

Article 2: en cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann KNOP , la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1 est exercée par Mme Isabelle DEBARGE , attachée d'administration, par M. Rony ELUECQUE attaché d'administration et par M.Pascal SICOT, attaché d'administration chacun dans les domaines relevant de sa compétence.

Article 3 : en cas d'absence de M. Johann KNOP, cette délégation de signature est exercée par Mme Isabelle DEBARGE , attachée d'administration, par M.Rony ELUECQUE attaché d'administration et par M. Pascal SICOT, attaché d'administration, chacun dans les domaines relevant de sa compétence et dans les limites de 1000 (Mille) Euros.

Article 4 : Délégation est donnée à M Rony ELUECQUE attaché d'administration, chef du bureau des politiques de sécurité et de prévention à l'effet de signer tous actes, documents et correspondances concernant :

1) Pour les politiques de sécurité et de prévention :

- la prévention de la délinquance,
- la prévention de la radicalisation,
- la sécurité routière.

ainsi que la présidence des jurys du recrutement des services civiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rony ELUECQUE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 4 du présent arrêté est exercée par Mme Béatrice DENNE - GUERMEUR, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau des politiques de sécurité et de prévention, et Mme Emilie LE TORIELLEC, attaché d'administration, chargé de la prévention de la radicalisation.

Article 5 : Délégation est donnée à Mme Laëticia BOUTTEMY secrétaire administrative de classe exceptionnelle, et à Mme Martine DESRUELLE adjointe administrative de 1ère classe, à l'effet de valider dans CHORUS FORMULAIRE, l'utilisation des crédits imputés sur le centre financier 0207-DPCP-DP62 fait pour les prestations et actions correspondantes.

Délégation est donnée à Mme Laëticia BOUTTEMY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, et à Mme Martine DESRUELLE adjointe administrative de 1ère classe, à l'effet de signer les attestations de prêt de matériel dans le cadre d'une action de sécurité routière.

Délégation est donnée à Mmes Anne-Sophie GAILLARD secrétaire administrative de classe normale et Mme Murielle BENY, secrétaire administrative de classe normale, à Mme Florence TROCME, adjointe administrative principale de 2ème classe à l'effet de valider dans CHORUS FORMULAIRE l'utilisation des crédits imputés sur :

- le centre financier CIPD-prog 216-CPPI au titre du fond interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD),
- le centre financier 0129-CAVC-DP59 au titre de la mission interministérielle de lutte contre les conduites addictives (MILDECA),
- le centre financier 0129-CAAC-DDPR au titre de la délégation interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).

Article 6 : Délégation est donnée à M Pascal SICOT, attaché d'administration, chef du bureau de la réglementation de sécurité à l'effet de signer tous actes décisions ou correspondances courantes dans les domaines suivants ;

- les polices administratives,
- la réglementation des armes à feu,
- les établissements recevant du public et les grands rassemblements,

ainsi que :

- les procès-verbaux des commissions dont la présidence effective est assurée par lui-même.
- les récépissés de dépôt des demandes d'autorisation d'organiser une manifestation aérienne,
- tous documents relatifs à la réglementation aéronautique,

- les attestations de délivrance d'un permis de chasser,
- les arrêtés autorisant l'organisation de bourses aux armes dans le cadre d'une vente au déballage
- les déclarations de ball-traps,
- les agréments des gardes particuliers, gardes chasse et gardes pêche,
- les agréments reconnaissant l'aptitude technique des gardes particuliers, gardes chasse et gardes pêche,
- l'abrogation des agréments de gardes particuliers, gardes chasse et gardes pêche.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal SICOT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 6 du présent arrêté est exercée par Mme Alicia HANSE, attachée d'administration, adjointe au chef de bureau et Madame Laurence GRANDIN, attachée d'administration de l'Etat, .

En cas d'absence simultanée de M. Pascal SICOT, de Mme Alicia HANSE et de Madame Laurence GRANDIN, délégation est également donnée à M. Francesco PATRIGNANI, secrétaire administratif de classe supérieure, à l'effet de signer les actes n'ayant pas de caractère décisionnel relevant de la section armes à savoir :

- consultation du fichier OPSY de l'ARS
- réclamations de pièces manquantes, bordereaux de transmission de documents signés
- récépissés de déclaration et d'enregistrement des armes de catégorie C et D

En cas d'absence simultanée de M. Pascal SICOT, de Mme Alicia HANSE et de Madame Laurence GRANDIN, délégation est également donnée à Mme Tyfaine HUCHETTE, secrétaire administrative, à l'effet de signer les actes n'ayant pas de caractère décisionnel relevant de la section "polices administratives".

En cas d'absence simultanée ou d'empêchement de M. Pascal SICOT, de Mme Alicia HANSE et de Madame Laurence GRANDIN délégation est donnée à Mme Séverine CATTEAU, secrétaire administrative, à l'effet de signer les actes n'ayant pas de caractère décisionnel relevant de la section "ERP / Grands rassemblements", ainsi que les procès-verbaux des commissions et de document inhérents, dont la présidence effective est assurée par elle-même.

Article 7 : Délégation est donnée à Mme. Isabelle DEBARGE , cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles, à l'effet de signer tous documents relevant de sa compétence :

1) pour le service interministériel de la défense et de la protection civiles

- la planification des opérations de secours et d'intervention
- les dossiers relevant de la sécurité et de la défense
- les interventions des équipes de déminages,
- la veille, l'alerte les exercices et la gestion des crises

dont notamment :

les pièces annexes, actes et tous documents dans toutes les matières et notamment celles concernant :

- a) les procès-verbaux de recensement et de contrôle du matériel et les procès-verbaux des commissions dont la présidence effective est assurée par elle-même,

- tous documents concernant les liens transmanche,
- toutes correspondances courantes relevant de la compétence du service interministériel de défense et de protection civiles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Isabelle DEBARGE , la délégation de signature qui lui est conférée par les dispositions du présent article, est exercée par Mme Frédérique HAUTION , attachée d'administration, adjointe à la cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme. Isabelle DEBARGE et de Mme Frédérique HAUTION la délégation de signature qui leur est conférée par les dispositions du présent article, est exercée par Madame Isabelle THOTHE, attachée d'administration, cadre chargée de la planification ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme. Isabelle DEBARGE de Mme Frédérique HAUTION et de Mme Isabelle THOTHE, la délégation est exercée par M. Pierre BLANCHARD, secrétaire administratif de classe normale, pour signer toute correspondance courante.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Arras le **12 AVR. 2021**
Le préfet,



Louis LE FRANC



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**

Pôle d'Appui Territorial
Mission Contentieux des Politiques Publiques

Arras, le **12 AVR. 2021**

N°2021-11 25

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ACCORDANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À MADAME DOMINIQUE CONSILLE, SOUS-PRÉFÈTE DE BOULOGNE-SUR-MER,
AINSI QU'ÀUX PERSONNES PLACÉES SOUS SON AUTORITÉ**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 26 septembre 2017 portant nomination de Mme Marie BAVILLE, ingénieure du génie sanitaire en qualité de sous-préfète de Montreuil-sur-Mer ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Franck BOULANJON administrateur territorial détaché en qualité de sous-préfet, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet du Pas-de-Calais

Vu le décret du 6 mai 2020 portant nomination de M. Emmanuel CAYRON, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret du 26 mai 2020 portant nomination de Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2009 modifié portant organisation des services administratifs des sous-préfectures du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-10-149 portant modifications de l'organisation des services administratifs de la préfecture ;

Vu les notes préfectorales des 26 janvier et 11 février 2021 portant affectation de :

- Monsieur Laurent POUYET, attaché d'administration, chef du bureau du cabinet et de la sécurité ;
- Madame Judicaëlle DELIESSCHE, attachée d'administration, cheffe du bureau du développement local et de l'appui territorial

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1 : Délégation est donnée à Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer, à l'effet de signer au titre des missions dévolues à l'administration préfectorale dans les limites de son arrondissement sauf exceptions expressément définies, tous arrêtés, décisions et documents dans les matières suivantes :

A - ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Octroi du concours de la force publique en vue de l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et de saisies mobilières
- 2) Désignation du délégué du préfet au sein de la commission de révision des listes électorales politiques ou professionnelles
- 3) Autorisations de pénétrer dans les propriétés privées pour l'exécution de tous travaux de levés topographiques
- 4) Autorisations de pénétrer dans les propriétés privées pour la pose de câbles
- 5) Autorisations d'occupation temporaire de terrains privés pour faciliter l'exécution des travaux publics
- 6) Arrêtés prescrivant le faucardement de cours d'eau
- 7) Toutes opérations nécessaires à l'effet d'arrêter la liste électorale de chaque catégorie d'électeurs au conseil de prud'hommes
- 8) Approbation des projets d'érection de monuments commémoratifs à l'initiative privée
- 9) Arrêtés portant fixation des dates d'ouverture et d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre sauf dans le cas où plusieurs arrondissements sont concernés

- 10) Arrêtés autorisant la création ou l'agrandissement de cimetières
- 11) Arrêtés autorisant la création de chambres funéraires
- 12) Récépissés des procès-verbaux de réquisition de la force publique en matière d'expulsions locatives
- 13) Récépissés des assignations tendant au constat de la résiliation du bail
- 14) Récépissés de réquisition judiciaire pour les dossiers relatifs aux permis de conduire, immatriculation des véhicules, cartes nationales d'identité, passeports et associations
- 15) Récépissés de déclaration d'exercice de l'activité de revente ou d'échange d'objets mobiliers
- 16) Reconnaissance des aptitudes techniques aux fonctions de garde particulier
- 17) Agréments des gardes particuliers,
- 18) Toutes correspondances en matière de contingent préfectoral (particuliers, bailleurs, travailleurs sociaux, collectivités locales...)
- 19) les arrêtés de classement de tourisme et tous documents relatifs au tourisme pour l'ensemble du département.
- 20) Arrêtés recensant les membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de leur arrondissement

B - POLICE GENERALE

- 1) Dérogations permanentes à l'horaire réglementaire de fermeture des cafés, bars et débits de boissons
- 2) Fermeture administrative de ces établissements pour une durée n'excédant pas trois mois
- 3) Fermeture administrative des restaurants pour une durée n'excédant pas trois mois
- 4) Tous arrêtés, décisions, et documents en matière d'acquisition ou de détention d'armes et toutes mesures susceptibles d'être prises en application du décret-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions, ainsi que des textes législatifs et réglementaires qui l'ont complété et modifié
- 5) Interdiction d'accès des mineurs de moins de 18 ans à certains établissements
- 6) Tous documents, arrêtés, actes et décisions en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- 7) Attestations de délivrance d'un permis de chasser

- 8)** Arrêtés portant suspension du permis de conduire pour les arrondissements de Boulogne-sur-mer et de Montreuil-sur-mer
- 9)** Arrêtés de suspension provisoire immédiate ou non du permis de conduire pour une durée maximale d'un an en application des articles L 224-1, alinéa 6, et L 224-2, alinéas 5 et 6, du code de la route pour les arrondissements de Boulogne-sur-mer et de Montreuil-sur-mer
- 10)** Récépissés de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul – formulaire référence 44 (articles L 223-5 et R 223-3 modifiés du code de la route) pour les arrondissements de Boulogne-sur-mer et de Montreuil-sur-mer
- 11)** Récépissés de déclaration de perte de permis de conduire pour les arrondissements de Boulogne-sur-mer et de Montreuil-sur-mer
- 12)** Délivrance du relevé d'information intégral du permis de conduire pour les arrondissements de Boulogne-sur-mer et de Montreuil-sur-mer
- 13)** Récépissés de déclaration préalable et autorisations des manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur sur l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer ainsi que pour les manifestations suivantes : le trail de la côte d'Opale, le raid Icam, le T raid X , le trail du chemin de la craie,
- Autorisation des manifestations comportant des véhicules à moteur suivante : le rallye de la vallée heureuse, le rallye du Boulonnais, l'Opale Harley days, les courses de moissonneuses batteuses organisées dans l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer,
- Toutefois ces dispositions ne s'opposent pas à ce qu'une manifestation inter-arrondissements qui se déroulerait principalement dans l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer soit instruite par les services de ce ressort territorial après accord(s) formalisés par écrit du ou des sous-préfets concernés et l'accord écrit du sous-préfet de Béthune.
- 14)** Présidence de la commission départementale de sécurité routière pour les épreuves sportives à moteur
- 15)** Dérogation à l'interdiction de faire circuler et stationner des véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime ;
- 16)** Autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain lorsque la fermeture du cercueil a lieu dans une commune de l'arrondissement et autorisations de transport de cendres en dehors du territoire métropolitain lorsque la crémation du défunt ou le lieu de résidence du demandeur est situé dans une commune de l'arrondissement
- 17)** Récépissés des déclarations d'installations temporaires de ball-trap et décisions d'opposition à l'ouverture desdites installations A conserver
- 18)** Droit aérien : arrêtés autorisant ou refusant les manifestations aériennes et d'aéromodélisme et la création d'hélistructures
- 19)** Agréments des agents de la police municipale

- 20) Prescriptions d'escorte et/ou de garde de détenus, pour raison médicale ou hospitalisés par les services de police ou de gendarmerie (article D394 du code de procédure pénale)
- 21) Oppositions de sortie du territoire des mineurs à titre conservatoire
- 22) Exercice du pouvoir de substitution pour l'application des mesures concernant les animaux dangereux et errants (articles L 211-11 et suivants du code rural)
- 23) Touts documents, décisions et correspondances relatifs aux loteries ainsi que les récépissés de déclarations de vente de support de jeux de loteries autorisés par l'article L136 de la loi du 31 mai 1993 autorisant la création de la loterie nationale pour l'ensemble du département
- 24) Autorisations de galas de boxe
- 25) Toutes correspondances relatives aux loteries
- 26) Pour l'ensemble du département : arrêtés d'ouverture ainsi que tous documents et correspondances relatifs aux hippodromes
- 27) Distinctions honorifiques (sauf ordres nationaux) : pour l'ensemble du département instruction des dossiers et propositions des récipiendaires, propositions et signatures d'avis, signature des correspondances
- 28) Manifestations nautiques maritimes : instructions des dossiers et délivrance des autorisations pour l'ensemble du département
- 29) Immobilisation et mise en fourrière d'un véhicule sur le territoire de l'arrondissement, hors zone police nationale :
arrêtés d'immobilisation et /ou de mise en fourrière provisoire d'un véhicule ;
autorisation définitive de sortie d'un véhicule placée en fourrière à titre provisoire.
- 30) les mesures de police administrative prises en application de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence et de ses décrets d'application

C – RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- 1) Recours gracieux formés dans le cadre du contrôle administratif des actes des collectivités locales, de leurs établissements publics locaux et intercommunaux, y compris les syndicats mixtes
- 2) Conventions ACTES relatives à la télétransmission des actes au contrôle de légalité
- 3) Contrôle des actes de la caisse de crédit municipal de Boulogne-sur-Mer
- 4) Création, modifications statutaires et dissolution des syndicats de communes y compris les syndicats mixtes et n'ayant pas de membres extérieurs au département du Pas-de-Calais
- 5) Ouverture d'enquête sur les projets de modification des limites territoriales des communes et de transfert de leurs chefs-lieux prévues à l'article L 2112-2 du CGCT et institution de la commission prévue à l'article L 2212-3 du CGCT

- 6) Nomination du comptable ou de l'agent qui remplit les fonctions d'agent comptable d'une régie créée par une collectivité territoriale ou un établissement public prévue aux articles R 2221-30, R 2221-59, R 2221-76 et R 2221-96 du code général des collectivités territoriales
- 7) Création de régies de recettes de l'Etat dans les services de police municipale pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation en application de l'article L 2212-5 du CGCT, et le produit des consignations prévues par l'article L 121-4 du code de la route
- 8) Nomination des régisseurs pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L 2212-5 du CGCT, et le produit des consignations prévues par l'article L 121-4 du code de la route
- 9) Dispense de formalités de purge de privilèges et hypothèques concernant les opérations immobilières amiables faites selon les règles de droit civil pour le compte des communes, des établissements publics communaux, des groupements de communes et autres organismes
- 10) Désignation des représentants du Préfet aux comités des caisses des écoles
- 11) Autorisation de versement d'une indemnité à un fonctionnaire de l'Etat ayant apporté un service au fonctionnement d'une collectivité

D – ASSOCIATION SYNDICALE

- 1) Tutelle et contrôle financier des associations syndicales autorisées ou libres
- 2) Tutelle des associations wateringues (y compris l'organisation des élections pour le renouvellement des commissions administratives) ; contrôle financier des associations wateringues (y compris la signature des arrêtés d'enquêtes préalables à toute opération financière et à l'approbation du budget)
- 3) Création de la commission syndicale prévue à l'article L 5222-2 du CGCT chargée de l'administration des droits indivis entre plusieurs communes

E – ORDRE PUBLIC

- 1) Récépissés de déclaration des manifestations sur la voie publique (articles L 211-1 à L 211-4 du code de la sécurité intérieure) et arrêtés d'interdiction
- 2) Arrêtés de mise en demeure administrative de quitter les lieux prononcés à l'encontre des gens du voyage en vertu des dispositions des articles 9 et 9-1 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et octroi du concours de la force publique en vue de l'exécution des jugements d'expulsion des gens du voyage.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer à l'effet de :

- décider, par la validation des expressions de besoins, de l'utilisation des crédits qui lui sont confiés au titre du fonctionnement des services administratifs et des résidences et imputés sur le programme 354 "Administration Territoriale de l'Etat"
- constater le service fait des travaux, prestations et fournitures exécutés pour le compte de la sous-préfecture, des services administratifs et des résidences.

Article 3 : Délégation est accordée à Mme Martine NOUGAREDE, secrétaire générale de la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer, et en cas d'absence à M. Laurent POUYET, chef du bureau du cabinet et de la sécurité, à l'effet de signer toutes pièces entrant dans le champ d'application de la délégation de signature conférée à Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer pour l'arrondissement, à l'exception de celles relevant des matières suivantes :

- Octroi du concours de la force publique en vue de l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et de saisies mobilières
 - Fermeture administrative des cafés, bars et débits de boissons
 - Fermeture administrative des restaurants
 - Exercice du pouvoir de substitution pour l'application des mesures concernant les animaux dangereux et errants (articles L 211-11 et suivants du code rural)
 - Recours gracieux formés dans le cadre du contrôle administratif des actes des collectivités locales, de leurs établissements publics locaux et intercommunaux, y compris les syndicats mixtes
 - Arrêtés d'interdiction des manifestations sur la voie publique (articles L 211-1 à L 211-4 du code de la sécurité intérieure)
- Arrêtés de mise en demeure administrative de quitter les lieux prononcés à l'encontre des gens du voyage en vertu des dispositions des articles 9 et 9-1 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et octroi du concours de la force publique en vue de l'exécution des jugements d'expulsion des gens du voyage.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer et de Mme Martine NOUGAREDE, délégation est également donnée à Monsieur Laurent POUYET à l'effet de présider la commission départementale de sécurité routière pour les épreuves sportives à moteur :

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer et de Mme Martine NOUGAREDE, délégation est également donnée à Mme Céline LENORMAND; à Mme Judicaëlle DELIESSCHE, et à M. Laurent POUYET à l'effet de signer:

A - ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Désignation du délégué du préfet au sein de la commission de révision des listes électorales politiques ou professionnelles
- 2) Autorisations de pénétrer dans les propriétés privées pour l'exécution de tous travaux de levés topographiques
- 3) Autorisations de pénétrer dans les propriétés privées pour la pose de câbles

- 4) Autorisations d'occupation temporaire de terrains privés pour faciliter l'exécution des travaux publics
- 5) Récépissés des procès-verbaux de réquisition de la force publique en matière d'expulsions locatives
- 6) Récépissés des assignations tendant au constat de la résiliation du bail
- 7) Récépissés de réquisition judiciaire pour les dossiers relatifs aux permis de conduire, et associations
- 8) Récépissés de déclaration d'exercice de l'activité de revente ou d'échange d'objets mobiliers
- 9) Reconnaissance des aptitudes techniques aux fonctions de garde particulier

B - POLICE GENERALE

- 1) Attestations de délivrance d'un permis de chasser
- 2) Arrêtés portant suspension du permis de conduire pour les arrondissements de Boulogne-sur-mer et de Montreuil-sur-mer
- 3) Arrêtés de suspension provisoire immédiate ou non du permis de conduire pour une durée maximale d'un an en application des articles L 224-1, alinéa 6, et L 224-2, alinéas 5 et 6, du code de la route pour les arrondissements de Boulogne-sur-Mer et de Montreuil-sur-Mer
- 4) Récépissés de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul – formulaire référence 44 (articles L 223-5 et R 223-3 modifiés du code de la route) pour les arrondissements de Boulogne-sur-Mer et de Montreuil-sur-Mer
- 5) Récépissés de déclaration de perte de permis de conduire pour les arrondissements de Boulogne-sur-Mer et de Montreuil-sur-Mer
- 6) Délivrance du relevé d'information intégral du permis de conduire pour les arrondissements de Boulogne-sur-Mer et de Montreuil-sur-Mer
- 8) Récépissés de déclaration préalable et autorisations des manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur
- 9) Autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain lorsque la fermeture du cercueil a lieu dans une commune de l'arrondissement
et autorisations de transport de cendres en dehors du territoire métropolitain lorsque la crémation du défunt ou le lieu de résidence du demandeur est situé dans une commune de l'arrondissement
- 10) Récépissés des déclarations d'installations temporaires de ball-trap et décisions d'opposition à l'ouverture desdites installations
- 11) Oppositions de sortie du territoire des mineurs à titre conservatoire

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer et de Mme Martine NOUGAREDE délégation est également donnée à Mme Céline LENORMAND attaché d'administration à l'effet de signer :

- 1) Toutes correspondances en matière de contingent préfectoral (particuliers, bailleurs, travailleurs sociaux, collectivités locales...)
- 3) Récépissés des procès-verbaux de réquisition de la force publique en matière d'expulsions locatives
- 4) Récépissés des assignations tendant au constat de la résiliation du bail

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme. Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer, de Mme. Martine NOUGAREDE, de Mme Céline LENORMAND, de Mme Judicaëlle DELIESSCHE et de M. Laurent POUYET, délégation est également donnée à Mme. Marion PODEVIN, à Mme. Isabelle HELIE, à Mme Caroline SAVEANT-LEMAIRE et à M. Xavier SAISON à l'effet de signer :

A- Administration générale

- 1) Récépissés des procès-verbaux de réquisition de la force publique en matière d'expulsions locatives,
- 2) Récépissés des assignations tendant au constat de la résiliation du bail,
- 3) Récépissés de réquisition judiciaire pour les dossiers relatifs aux permis de conduire et associations,
- 4) Récépissés de déclaration d'exercice de revente ou d'échanges d'objets mobiliers
- 5) Reconnaissance des aptitudes techniques aux fonctions de garde particulier.

B-Police générale

- 1) Attestations de délivrance d'un permis de chasser
- 2) Récépissés de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul (– formulaire référence 3) (articles L 223-5 et R 223-3 modifiés du code de la route) pour les arrondissements de Boulogne-sur-Mer et de Montreuil-sur-Mer
- 3) Délivrance du relevé d'information intégral du permis de conduire pour les arrondissements de Boulogne-sur-Mer et de Montreuil-sur-Mer
- 4) Récépissés de déclaration préalable et autorisations des manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur
- 5) Récépissés des déclarations d'installations temporaires de ball-trap et décisions d'opposition à l'ouverture desdites installations

Article 8 : Les délégations de signature prévues aux articles 4, 5 et 6 ne s'appliquent pas aux correspondances adressées aux élus.

Article 9 : En cas d'absence de Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer, la suppléance des fonctions de sous-préfet de Boulogne-sur-Mer sera assurée par M. Frédéric SAMPSON, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer.

A cette occasion, la délégation de signature accordée à Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer sera exercée par M. Frédéric SAMPSON, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer.

En cas d'absence conjointe de Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer et de M. Frédéric SAMPSON, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, la délégation de signature est accordée à M. Alain CASTANIER, secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais, à M. Franck BOULANJON, secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, à M. Emmanuel CAYRON, sous-préfet, directeur de cabinet pour les pièces relevant des matières suivantes :

- Octroi du concours de la force publique en vue de l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et de saisies mobilières
- Fermeture administrative des cafés, bars et débits de boissons pour une durée n'excédant pas trois mois
- Fermeture administrative des restaurants pour une durée n'excédant pas trois mois
- Exercice du pouvoir de substitution pour l'application des mesures concernant les animaux dangereux et errants (articles L 211-11 et suivants du code rural)

- Recours gracieux formés dans le cadre du contrôle administratif des actes des collectivités locales, de leurs établissements publics locaux et intercommunaux, y compris les syndicats mixtes
- Arrêtés d'interdiction des manifestations sur la voie publique (articles L 211-1 à L 211-4 du code de la sécurité intérieure).

- Arrêtés de mise en demeure administrative de quitter les lieux prononcés à l'encontre des gens du voyage en vertu des dispositions des articles 9 et 9-1 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et octroi du concours de la force publique en vue de l'exécution des jugements d'expulsion des gens du voyage.

Article 10: les présentes dispositions remplacent et abrogent celles de l'arrêté préfectoral n°2021-11-24 du 24 août 2020.

Article 11 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, la sous-préfète de Boulogne-sur-Mer, le sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, le secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Louis LE FRANC